

AU SOMMAIRE

ANGÈLE DORMOY,
PLUS DE 10 ANS À LA CCISM - Page 2

JULIEN BATAILLE NOMMÉ
DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA CCISM - Page 3

2021 : ORIENTATIONS ET PRIORITÉS
DE LA CCISM - Page 4

MODALITÉS DE TRANSPORT AÉRIEN :
CLAP DE FIN POUR
LA SAISON TOURISTIQUE - Page 5

BILAN CHIFFRÉ DU TISSU ÉCONOMIQUE
DE SAINT-MARTIN EN 2020 - Pages 6 et 7

PRÉPAREZ-VOUS, LES ÉLECTIONS
CONSULAIRES APPROCHENT - Page 8

NETTOYAGE DU FICHER CONSULAIRE - Page 9

SE FORMER TOUT AU LONG
DE LA VIE DE SON ENTREPRISE - Page 10

DÉFENDRE LES DROITS DES MARINS-
PÊCHEURS DE SAINT-MARTIN - Page 11

PLAN TERRITORIAL
POUR L'INSERTION (PTI) - Page 12

L'ASSOCIATION DES CCI D'OUTRE-MER,
FORCE DE PROPOSITIONS - Page 13

«I LOVE MY BUSINESS» : VOTEZ POUR
VOTRE COMMERCE PRÉFÉRÉ - Page 14

CCISM SPOTLIGHT : LUMIÈRE SUR LES
ENTREPRENEURS DU TERRITOIRE - Page 15

DISPOSITIF
«MON BEAU COMMERCE» - Page 16

PLUS BELLE VITRINE :
FÉLICITATIONS AUX LAURÉATS ! - Page 17

Edito



« La portée de notre action en faveur des entreprises de Saint-Martin et de nos ressortissants a été impactée par les crises successives qui ont affecté le territoire ces cinq dernières années. Dès lors, nous avons travaillé sans relâche pour proposer des solutions pérennes aux entreprises du territoire. La résilience du monde économique, des personnels de la CCISM et des ses élus est un des reflets de notre engagement ».

Angèle Dormoy
Présidente de la CCI Saint-Martin



ANGÈLE DORMOY, PLUS DE 10 ANS À LA CCISM



Sous la houlette d'Angèle Dormoy, la CCI Saint-Martin a multiplié les actions en faveur des entreprises du territoire. Irma, le Covid-19, deux crises majeures qu'il a fallu surmonter pour accompagner les chefs d'entreprise.

Au lendemain du passage de l'ouragan Irma, la CCISM et ses équipes se sont mobilisées afin d'accompagner les entreprises sur le chemin de la résilience et du rebond économique. Pour se faire, proactive, la CCISM est entrée en négociation avec le gouvernement et ses ministères pour permettre aux entreprises du territoire de bénéficier d'un moratoire sur les charges sociales et fiscales. Un dispositif indispensable au redémarrage de l'activité des entreprises locales. Pour répondre aux enjeux socio-économiques et aux attentes des entreprises du territoire, les élus et les équipes de la CCISM ont œuvré pour la mise en place d'un programme d'actions à la fois réaliste, innovant et constructif. Alors que la CCISM enregistrait des effets positifs, la crise sanitaire de la COVID-19 a contraint la Chambre Consulaire Interprofessionnelle de Saint-Martin à repenser ses actions dans un contexte à la fois soudain et inédit.

UN INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ

A l'heure du confinement, la CCISM est devenue l'interlocuteur privilégié des entreprises. Afin de diffuser les bonnes informations aux entreprises du territoire, la CCISM a usé de tous les canaux et a multiplié les actions de sensibilisation dans la presse, à la radio mais également sur les réseaux sociaux. Une démarche encouragée par la crise sanitaire mais qui s'est inscrite dans le processus de digitalisation des entreprises initiés par la CCISM avec le mois de la digitalisation en mars 2019. Aussi, afin de répondre rapidement aux attentes de nos ressortissants, la CCISM s'est organisée en Guichet unique. Durant cette période près de 400 demandes ont été reçues et traitées. Parmi elles, la majorité concernait l'accès au Fond de Solidarité. Pour pallier les difficultés rencontrées par les entreprises ne répondant pas aux exigences fiscales ou sociales indispensables pour bénéficier des aides d'urgences, la CCISM a créé la cellule CARE (cellule d'accompagnement à la régularisation des entreprises), en partenariat avec la Collectivité. Sur ce point 150 entreprises ont été accompagnées. Les entreprises ont également sollicité la CCISM sur les dispositifs d'activité partielle, de

report de charges et du Prêt Garanti par l'Etat (PGE). Un dispositif pour lequel la CCISM a mis en évidence certaines difficultés rencontrées par les entreprises du territoire. En septembre 2020, 250 prêts avaient été instruits pour un montant global de près de 28 millions d'euros.

LA CCI DE DEMAIN SELON ANGÈLE DORMOY

«Nos équipes et nos élus souhaitent consolider le positionnement de la Chambre Consulaire Interprofessionnelle sur le territoire. Notre objectif est de densifier nos actions pour répondre aux besoins en compétences de l'économie locale, de proposer des parcours de réussite via des formations à haute employabilité. Soucieuse de contribuer à la pérennisation des entreprises, la CCISM multipliera les ateliers, les conférences et séminaires pour informer les ressortissants sur les enjeux de bénéficier d'une situation fiscale et sociale en cohérence avec les exigences administratives».

Angèle Dormoy, Présidente de la CCI Saint-Martin.

La Chambre Consulaire Interprofessionnelle de Saint-Martin est un établissement public local qui exerce les missions de Chambre de Commerce et d'Industrie, de Chambre de Métiers et de l'Artisanat et de Chambre d'Agriculture sur le territoire de Saint-Martin. Aussi la CCISM et la Collectivité de Saint-Martin travaillent ensemble au dynamisme du tissu économique en proposant aux entreprises des services publics et d'intérêt général.

JULIEN BATAILLE NOMMÉ DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA CCISM



Photo © Souleyman.T

Julien Bataille, 41 ans, a pris ses fonctions au poste de directeur général de la Chambre Consulaire interprofessionnelle de Saint-Martin le 11 janvier dernier. Après des études en sciences économiques réalisées à Bordeaux, Julien Bataille a intégré l'antenne saint-martinoise de la Chambre de commerce de Basse-Terre en 2006 avant de rejoindre en 2018 la Collectivité de Saint-Martin au poste de chargé de mission au service de la Commande Publique de la Collectivité de Saint-Martin et plus récemment en charge de la passation des marchés de reconstruction. Son expérience et son passé au sein de la Collectivité et de la CCISM ont été des atouts indéniables pour faire de Julien Bataille le nouveau visage de la direction générale. Parmi ses ambitions, développer l'assise financière de la Chambre Consulaire interprofessionnelle de Saint-Martin, augmenter les offres de formations et proposer un catalogue adapté aux besoins des entreprises du territoire. Julien Bataille entend également faire évoluer les espaces de travail de la CCISM et développer les concepts de co-working et de pépinière d'entreprise afin de proposer un accompagnement adapté à tous les entrepreneurs.

«Nous poursuivrons le travail entpris jusqu'à présent pour rester au contact des réalités des acteurs économiques du territoire. Parallèlement, il est important que nous augmentions nos offres de services et que nous propositions des solutions innovantes et modernes aux entrepreneurs en devenir».

**Julien Bataille,
Directeur general de la CCISM**

2021 : ORIENTATIONS ET PRIORITÉS DE LA CCISM



Les élus et les équipes de la CCI de Saint-Martin poursuivent leurs efforts pour défendre les intérêts des entreprises saint-martinoises et œuvrent pour la mise en place de programmes d'actions répondant aux enjeux sociétaux et économiques du territoire mais également aux attentes des entreprises locales.

LE DISPOSITIF CARE : UN PRÉALABLE INDISPENSABLE

Parmi ses priorités, la CCISM souhaite continuer en partenariat avec la Collectivité de Saint-Martin à accompagner les entreprises sur le chemin de la régularisation.

La santé et la longévité des entreprises et de l'économie locale reposent sur le bon respect des règles fiscales. Ces dernières années, au gré des crises successives (Irma, Covid-19), la CCISM n'a eu de cesse de tirer la sonnette d'alarme. Suite notamment aux refus massifs du fonds de solidarité, essentiellement pour non-respect des obligations de déclaration et de paiement des charges fiscales, la CCISM, avec l'aide de ses partenaires, a décidé d'accompagner les entreprises locales volontaires sur le chemin de la régularisation. Un parcours qui s'effectue via la Cellule d'Accompagnement à la Régularisation des Entreprises (CARE). Les enjeux : éviter les liquidations judiciaires massives et anticiper les cessations d'activités en proposant un accompagnement à même de sauver une majorité des entreprises touchées par la crise.

AU PLUS PROCHE DES RÉALITÉS

Pour rester au contact de ses ressortissants malgré la crise sanitaire, la CCISM s'est adaptée en proposant des vidéo-conférences et des webinaires sur des sujets multiples en lien avec l'actualité économique du territoire. Ces outils de communication ont connu une audience intéressante et la CCISM entend les développer afin de gagner en efficacité et en visibilité. Bien que le «distanciel» soit devenu, en raison de la crise sanitaire, l'apanage des entreprises, la CCISM ne perd pas de vue l'intérêt de se déplacer dans les quartiers, au plus proche des réalités, pour être à l'écoute de ses ressortissants. La CCISM souhaite poursuivre cet effort et «*nos équipes parcourent le territoire dans le but de recueillir sur le terrain les doléances des chefs d'entreprises auprès notamment des représentants des différentes chambres que composent la CCISM*», précise le nouveau directeur général Julien Bataille.

DÉVELOPPER DES CONCEPTS NOVATEURS ET LES FORMATIONS

Co-working, incubateur ou encore pépinière d'entreprises. La CCISM souhaite à l'avenir proposer aux entrepreneurs en

devenir des espaces de travail facilitant les échanges et la coopération. Cet environnement de travail « confortable et moderne » permettrait le partage des connaissances et offrant la possibilité aux entrepreneurs de côtoyer des professionnels d'horizons différents avec des idées et connaissances différentes. Parallèlement à ce projet, la CCISM souhaite développer son offre de formation, qui nécessite cependant de repenser et d'aménager les espaces de la Chambre Consulaire Interprofessionnelle de Saint-Martin.

ÉLECTIONS CONSULAIRES

Prévues au mois de novembre 2021, les élections consulaires et avec elles le renouvellement pour cinq ans des membres de l'assemblée générale, font partie de l'actualité de la CCI de Saint-Martin pour cette nouvelle année. A la préparation de cette échéance importante s'ajoutera le travail de sensibilisation de l'engagement consulaire auprès des chefs d'entreprises. Le rôle des chefs d'entreprises et cadres dirigeants élus par leurs pairs sera de porter la voix des entreprises saint-martinoises auprès des pouvoirs publics locaux pour renforcer l'attractivité et la compétitivité du territoire. A travers ses élus, la CCISM s'exprime sur tous les sujets territoriaux (plan local d'urbanisme, livraisons de marchandises, travail dominical dans les commerces, déplacements des touristes, impacts des aménagements de voirie sur les commerces...), alimentant ainsi le débat public en représentant l'intérêt des entreprises. La CCISM mobilise, de plus, des compétences diversifiées au service des entreprises : proches du terrain, ses agents informent, conseillent et accompagnent les créateurs, commerçants et dirigeants d'entreprise.

La CCISM est composée de membres élus au sein d'une Assemblée Générale qui est l'organe délibérant de la CCISM. Les membres titulaires et suppléants sont élus le même jour et dans les mêmes conditions. Elle se réunit en séance ordinaire au moins une fois par trimestre. En cas de nécessité, le Président peut convoquer l'Assemblée Générale en séance extraordinaire. Les membres représentent les activités professionnelles réparties en 3 collèges: commerce, métiers, agriculture.

MODALITÉS DE TRANSPORT AÉRIEN : CLAP DE FIN POUR LA SAISON TOURISTIQUE



Fin janvier 2021, face à une reprise de l'épidémie, les autorités sanitaires françaises ont décidé du retour du motif impérieux pour voyager à destination et au départ de Saint-Martin et Saint-Barthélemy. Une décision qui est venue sonner le glas de la saison touristique 2020-2021, au lendemain du confinement de métropole. Pendant les vacances d'hiver, 200 000 Français de métropole s'étaient rendus dans les Antilles françaises, apportant avec eux l'espoir d'une reprise touristique.

Alors que les hôteliers comptaient sur une clientèle majoritairement métropolitaine cette saison, ils accusent des annulations en masse depuis l'annonce du retour du motif impérieux. Et avec elles un impact économique sur tous les secteurs touristiques et para-touristiques de l'île. Les craintes sont par exemple nombreuses chez les commerçants. «*Je sens qu'on va retomber dans la même période qu'après la fin du confinement, lorsqu'il y a eu les problèmes de frontière et d'aéroport*», redoute Yann Lecam, le président de l'Association des commerçants de Marigot (AEC). «*On a eu des mois d'octobre et novembre très moroses... il n'y a pas beaucoup d'argent sur le territoire. On sent qu'il n'y a pas de pouvoir d'achat chez les locaux*».

Heureusement, le motif impérieux pour voyager entre les deux îles du Nord a rapidement été levé grâce à la mobilisation des présidents des deux collectivités.

«*Les liaisons entre Saint-Martin et Saint-Barthélemy nous amènent quelques personnes qui viennent à la semaine ou au week-end*», reconnaît Yann Lecam. Quant à la Guadeloupe, malgré les motifs impérieux imposés depuis le mois d'octobre, «*on a une clientèle guadeloupéenne depuis la sortie du confinement*», souligne le président de l'AEC. «*Ceux qui veulent vraiment venir trouvent tous les moyens pour venir*», confirme Aïda Weinum, directrice de l'Office du Tourisme de Saint-Martin. «*Ici la vie continue, on est très chanceux de pouvoir vivre à peu près normalement en temps de pandémie*». L'Office du Tourisme poursuit ainsi ses efforts et ses actions pour promouvoir la destination. A l'occasion de la campagne commerciale «*En 2021, la Saint-Valentin se vit à Saint-Martin*», lancée le 1er février par l'Office de Tourisme, les voyageurs peuvent profiter de packages proposés par les hôteliers valables jusqu'au 31 mars 2022, «*sans pénalités s'ils n'arrivent pas à venir*».

BILAN CHIFFRÉ DU TISSU ÉCONOMIQUE DE SAINT-MARTIN EN 2020



CHIFFRES CFE POUR L'ANNEE 2020

CHIFFRES CLES	TOTAL ANNEE
CREATIONS	511
MODIFICATIONS	411
RADIATIONS	242
TOTAL DECLARATIONS	1164

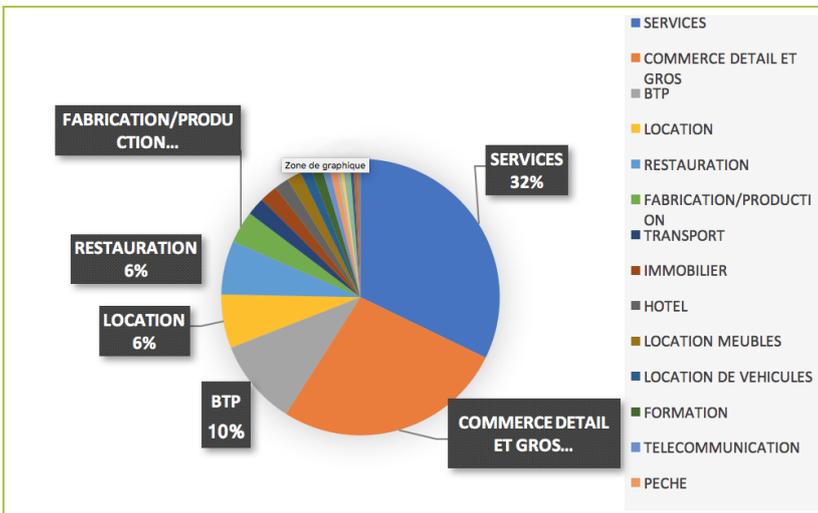
ÉVOLUTION DES CRÉATIONS



ÉVOLUTION DES RADIATIONS

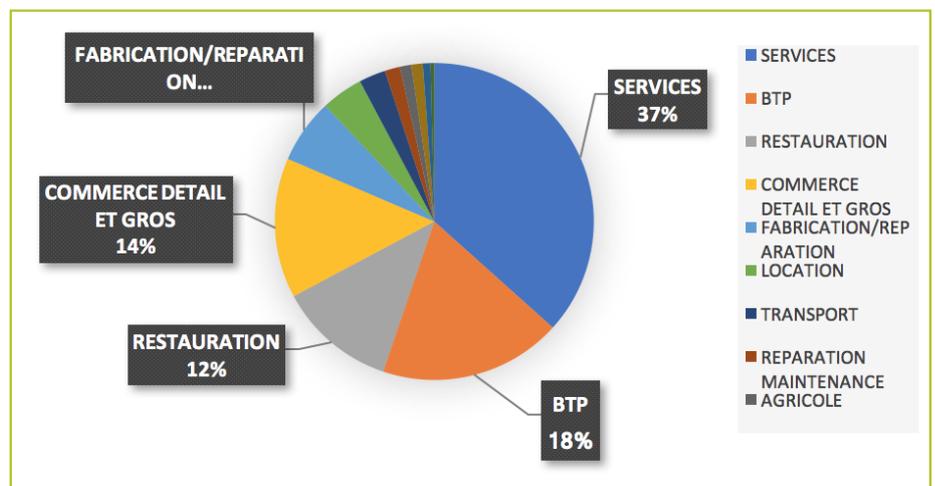


LES EFFETS
DU CONFINEMENT



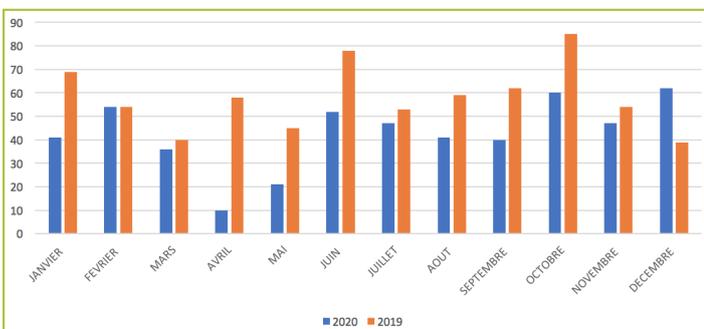
RÉPARTITION DES CRÉATIONS EN SOCIÉTÉS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

RÉPARTITION DES CRÉATIONS EN ENTREPRISE PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

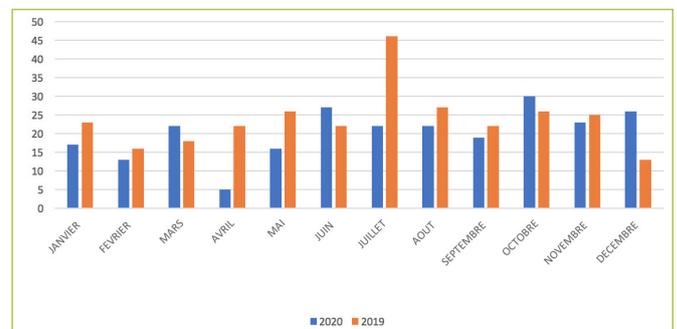


COMPARAISON DES CHIFFRES DE 2019 ET 2020

NOMBRE DE CRÉATIONS EN 2019 ET 2020



NOMBRE DE RADIATIONS EN 2019 ET 2020



PRÉPAREZ-VOUS, LES ÉLECTIONS CONSULAIRES APPROCHENT



2021 est une année électorale à la CCISM. Prévues en novembre prochain, les élections consulaires sont un moment important de la vie de la Chambre consulaire. Suite au vote, les nouveaux membres de la CCI de Saint-Martin seront connus. Détails des modalités de scrutin.



LA CCISM : BUREAU ET MEMBRES

La CCISM est constituée de 20 à 24 membres élus à l'occasion des élections consulaires qui doivent se dérouler en novembre prochain. Les membres, composants actifs de la vie économique de Saint-Martin, représentent les activités professionnelles réparties en 3 «collèges» : le commerce, les métiers et l'agriculture. Les membres de l'assemblée générale sont installés pour 5 ans. Le bureau de la CCISM est composé, lui, de 9 membres, dont le ou la Président(e). Au sein du bureau, tous les collèges doivent être représentés. Les membres du bureau sont élus par l'assemblée générale.

LES ÉLECTEURS

Qui dit vote, dit votants. Les électeurs qui seront amenés à élire les membres de l'Assemblée générale de la CCISM sont tous ceux qui sont inscrits au Registre du commerce et des sociétés, au Répertoire des métiers et au Fichier des exploitants agricoles. C'est-à-dire, les commerçants, les industriels, les prestataires de services, les artisans et les agriculteurs. Les électeurs sont inscrits sur les listes électorales, soit d'office, soit après désignation par les entreprises, soit à leur demande. Il faut être inscrit et en activité sur le territoire de Saint-Martin, c'est la condition sine qua non pour pouvoir voter. *«Toutes les entreprises ont le droit de vote à l'exclusion des entreprises, quelle que soit leur forme et leur nature, n'ayant pas de réelle activité sur le territoire de Saint-Martin et constituées pour répondre du bénéfice fiscal...»*, précisent les statuts de la CCISM.

POUR ÊTRE ÉLECTEUR ET PRENDRE PART AU VOTE

- Avoir la jouissance de ses droits civiques
- Être majeur
- Être inscrit au Registre du commerce et des sociétés, au Répertoire des métiers et au Fichier des exploitants agricoles

La référence à la nationalité n'est plus obligatoire dans les réseaux consulaires. A défaut, il convient de préciser l'Espace économique européen.

POUR ÊTRE ÉLIGIBLE EN TANT QUE MEMBRE

- Avoir exercé son activité sur le territoire de Saint-Martin depuis au moins 5 ans révolus
- N'être frappé d'aucune des interdictions de déchéance (art L.713-4 du Code du Commerce)
- Être de nationalité française, ressortissant de l'UE ou être titulaire d'un titre de séjour en cours de validité.

NETTOYAGE DU FICHER CONSULAIRE



La CCISM, qui fait office de Chambre de commerce, de métiers et d'agriculture, a donc trois fichiers distincts. Aujourd'hui, la CCISM entreprend de mettre à jour ses fichiers à travers un recensement, pour une meilleure perception des acteurs économiques du territoire.



Dans le cadre d'une opération de fiabilisation de ses fichiers «entreprise», la CCISM va reprendre une démarche de recensement général des entreprises qui avait débuté en 2019-2020. Cette opération doit permettre à la CCISM de mettre à jour le fichier consulaire pour les activités commerciales, le répertoire des métiers et de l'artisanat pour les activités artisanales et les activités agricoles. «Ce recensement s'inscrit au cœur des missions de la CCISM, dans le cadre de la loi relative au réseau consulaire, au commerce, à l'artisanat et au service», explique Luciana Raspail, Responsable Administrative et Appui aux entreprises à la CCISM.

Le résultat de cette étude permettra d'obtenir une image fidèle des activités économiques du territoire et doit permettre à la CCISM de déterminer le poids réel des entreprises par secteur et la doter d'un fichier entreprise fiable suite aux nombreuses mutations constatées depuis le passage de l'ouragan Irma en 2017. «Nous allons donc mettre en place un formulaire que les entreprises devront renseigner en précisant quelques informations. Le numéro Siret, le nom et l'adresse de l'entreprise, le mail, les coordonnées téléphoniques et surtout préciser si l'entreprise est active ou pas».

IDENTIFIER LES ENTREPRISES SANS ACTIVITÉ

La CCISM s'est également rendue compte qu'il existait des entreprises qui sont inscrites depuis les années 1980 mais qui n'ont pas fait de formalités ou de mises à jour depuis leur création. Cette opération permettra de savoir si ces entreprises sont toujours en activité. «Notre nettoyage vise aussi ces entreprises-là. Il est important pour nous, en tant qu'institution économique, d'avoir d'une réelle image du paysage des acteurs du territoire».

Dans le cas où l'entreprise n'est plus active, la CCISM se chargera de la contacter pour procéder aux formalités de radiation de la société. Pour l'entreprise, ce sera aussi l'occasion de signaler son statut, pas seulement à la CCISM mais aussi au service fiscal et aux autres organismes dont elle dépendait.

«A l'aube des élections consulaires qui auront lieu au mois de novembre, il y a un grand intérêt pour nous d'effectuer ce recensement et ce nettoyage du fichier afin d'établir la liste électorale. Il est important pour nous de mettre à jour ce fichier», rappelle Luciana Raspail, Responsable Administrative et Appui aux entreprises à la CCISM, «nous invitons toutes les entreprises à se rapprocher de nous afin de s'assurer qu'elles sont bien inscrites et que leur statut est bien à jour dans notre fichier». L'opération a débuté début mars et se déroulera jusqu'à la fin du mois d'avril.

SE FORMER TOUT AU LONG DE LA VIE DE SON ENTREPRISE



Le pôle formation de la CCISM, composé de Marie Martin et Joy Carty, a pour rôle d'informer les chefs d'entreprise du territoire des différentes formations possibles. Il a également pour mission de les accompagner sur la partie financement de ces formations qui sont payantes, car «*beaucoup de chefs d'entreprise ne savent pas qu'ils ont accès à des aides financières pour se former*», explique Marie Martin. Les demandeurs d'emploi peuvent par exemple bénéficier d'une prise en charge par Pôle Emploi du coût de la formation «Entreprendre». Les chefs d'entreprise, quant à eux, cotisent à des fonds qui leur permettent d'avoir accès à ces formations.

Les formations proposées par la CCISM sont collectives et s'adressent aux entrepreneurs tout au long du cycle de leur entreprise : création, consolidation, mais aussi digitalisation et transmission. A noter que dans des domaines comme la restauration ou l'immobilier, certaines formations sont obligatoires. La CCISM travaille actuellement au développement de son nouveau catalogue de formations. En plus de son offre permanente, la CCISM peut par ailleurs mettre en place des formations sur mesure pour les chefs d'entreprise et

leurs salariés, comme la formation CSE (Comité social économique).

FORMATIONS OBLIGATOIRES

Permis d'exploitation (attestation obligatoire à l'ouverture d'un commerce avec débit de boissons alcoolisées, restaurant, bar, café...)

Hygiène alimentaire

Booster ses ventes et sécuriser ses honoraires

Loi Alur et loi Elan, nouvelles réformes de l'immobilier

AUTRES FORMATIONS

Entreprendre

Concevoir et animer des cycles de formation professionnelle

Découvrir les réseaux sociaux

Stratégie de communication digitale

Manager efficacement son entreprise

CONTACT

Email : formation@ccism.com

Téléphone : 0590 27 91 51

DÉFENDRE LES DROITS DES MARINS-PÊCHEURS DE SAINT-MARTIN



Vanion Hodge est un des visages de la pêche locale. En février 2021, élu par ses pairs, il est devenu le secrétaire générale de la section syndicale ayant pour objet la défense des droits des marins-pêcheurs. Proactif, Vanion Hodge souhaite une remise aux normes de la filière de la pêche locale et de ses infrastructures impactées par le passage de l'ouragan Irma et plusieurs années de vaines promesses. «Aujourd'hui je m'inscris dans une démarche positive pour faire remonter aux autorités responsables les problématiques rencontrées par les marins-pêcheurs de Saint-Martin. Il en va de la remise aux normes du marché aux poissons de Marigot, de la création d'un quai de débarquement mais également de l'obtention d'un bigrame propre à Saint-Martin», explique le secrétaire général. Des actions qu'il juge à même de pérenniser l'avenir des marins-pêcheurs saint-martinois et d'offrir aux générations futures de meilleures conditions de travail. Un métier déjà impacté par les sargasses, la raréfaction des ressources halieutiques, le braconnage.

«Nous souhaitons simplement disposer des droits et des infrastructures offertes à tous les marins-pêcheurs des îles des Antilles françaises», ajoute Vanion Hodge.

Pour la Chambre Consulaire Interprofessionnelle de Saint-Martin, qui affiche une volonté forte de représenter toutes les filières, la création de la section syndicale était une condition indispensable, sine qua non à l'émergence d'un comité des pêches. Cet organe, composés d'élus professionnels, de représentants syndicaux et de professionnels issus de l'ensemble des types de pêches aura pour vocation de représenter les intérêts de la profession, d'encadrer les pêcheries maritimes et de participer activement à l'élaboration des réglementations applicables au secteur.

La CCISM s'engage à promouvoir la filière et accompagnera les pêcheurs dans leurs démarches administratives.

PLAN TERRITORIAL POUR L'INSERTION (PTI)



La CCISM s'associe à la Collectivité territoriale de Saint-Martin pour la mise en place du PTI, le Plan Territorial pour l'Insertion. Ce dispositif doit permettre à la fois de mettre en œuvre des actions d'accompagnement individuelles ou collectives auprès des bénéficiaires du RSA afin de construire des parcours d'insertion individualisés et adaptés à leur besoin mais aussi de définir les modalités de coordination des différents partenaires institutionnels œuvrant pour l'insertion. L'articulation entre ces documents directeurs permettra d'améliorer l'accompagnement global des personnes en difficulté dont la situation s'est vue dégradée avec la crise sanitaire que connaît le territoire depuis mars 2020. Elle se traduira également par la mise en œuvre d'une gouvernance structurée et régulière pour ainsi ancrer localement la politique d'insertion.

A ces fins et en partenariat avec la Collectivité de Saint-Martin dans le cadre de la mise en œuvre des politiques publiques et d'appui au territoire, la Chambre Consulaire Interprofessionnelle de Saint-Martin participera à la mise en œuvre du Plan Territorial pour l'Insertion par :

- La mise en place de parcours de découverte du monde de l'entreprise et du salariat ;
- La mobilisation et la sensibilisation des entreprises à l'accueil des stagiaires de la formation initiale, professionnelle, continue et par l'apprentissage.

L'ASSOCIATION DES CCI D'OUTRE-MER, FORCE DE PROPOSITIONS



Certaines que l'épidémie de Covid-19 a un impact « encore plus désastreux dans les Outre-mer que dans l'Hexagone », l'Association des CCI d'Outre-mer (ACCIOM) a entrepris un large travail de réflexion et de proposition qui prend la forme aujourd'hui d'un livre blanc Outre-mer.

L'ACCIOM s'est donnée pour objectif de réfléchir à des propositions à court, moyen et long termes destinées à relancer et transformer les économies ultramarines. Avec le concours des entreprises dans les différents territoires, un document regroupe l'ensemble des actions spécifiques à mener pour le développement économique. L'ACCIOM a nommé le livre blanc "Outre-Mer : l'état d'urgence". Il se décline en 3 axes :

- Une analyse globale de la situation, accompagnée de propositions pour parer à l'urgence.
- Une approche sectorielle centrée sur le tourisme, le commerce, les transports, le BTP et l'industrie, incluant des propositions inscrites dans une perspective de relance durable.
- Une approche territoriale détaillant les mesures spécifiquement portées par chaque CCI ultramarine, afin que les problématiques locales soient bien prises en compte.

LES PROPOSITIONS ÉLABORÉES PAR LES ACTEURS ÉCONOMIQUES DE SAINT-MARTIN

Transition écologique

Pour les socioprofessionnels de Saint-Martin, il faut travailler à la transformation du secteur agricole avec la création du marché de Marigot, le développement renforcé de l'agriculture « raisonnée et biologique » et la structuration de l'aquaculture. L'objectif étant d'être autosuffisant dans toute la filière. La volonté est aussi de favoriser le "stay local agricole" (agrotourisme) avec la professionnalisation de l'artisanat et de l'agriculture (circuits courts orientés vers le tourisme) et le soutien au développement de la plaisance et des activités nautiques.

Compétitivité

La proposition des entreprises de Saint-Martin est de simplifier la fiscalité et en réduisant le coût de l'emploi « par une fiscalité plus simple, plus universelle et plus harmonisée avec l'environnement économique, par exemple pour l'hôtellerie ou les locaux commerciaux vides ». Les socioprofessionnels veulent penser le tourisme comme une industrie au cœur d'une économie mondialisée avec

l'amplification des ressources financières allouées à la promotion de la destination. L'objectif est de protéger et d'accroître l'offre touristique, avec notamment la rénovation du parc hôtelier existant. La volonté est aussi de garantir la sécurité et d'animer le commerce avec le travail en soirée et le dimanche, des animations commerciales toute l'année et la redynamisation des centre-villes par un soutien aux associations de commerçants. Dernière proposition pour développer la compétitivité, l'équipement d'infrastructures supports de développements tels que l'aéroport, le port et le déploiement de la fibre.

Cohésion

Les socioprofessionnels espèrent une adaptation des réseaux de transport, tel que le contournement de Marigot ou encore un plan de circulation « favorable à l'intermodalité des transports ». Ils désirent également faire de Quartier d'Orléans un nouveau pôle artisanal, commercial et administratif avec la présence de services publics mutualisés, d'opportunités numériques, d'offre de foncier et d'incitations à l'installation de nouvelles entreprises. Enfin, la volonté est « d'aligner les formations aux besoins en compétence des entreprises et en formant une génération d'entrepreneurs et business leaders de demain » avec de la formation, la territorialisation de la taxe d'apprentissage et la formation au numérique.

« La crise perdure, et elle compromet le rattrapage économique des Outre-mer amorcé depuis peu. Derrière cet état d'urgence économique se profile un état d'urgence social car les taux de chômage et de pauvreté sont déjà bien plus élevés en outre-mer que dans l'Hexagone. Les CCI étant des acteurs de terrain et représentants élus des entreprises ayant accompagné des milliers d'entrepreneurs depuis mars 2020, il nous semblait légitime et nécessaire d'apporter notre contribution à une sortie de crise. Nous espérons que ce livre blanc accompagnera les réflexions des acteurs de la relance ».

Carine Sinai-Bossou, présidente de l'ACCIOM



«I LOVE MY BUSINESS» : VOTEZ POUR VOTRE COMMERCE PRÉFÉRÉ



La CCISM organisait la deuxième édition de son concours «I Love My Business», mis en place pour promouvoir les commerces en période de Saint-Valentin, stimuler les ventes et permettre la mise en lumière des talents du territoire.

Le concours était ouvert gratuitement aux différentes structures commerciales ou artisanales indépendantes inscrites auprès de la CCISM, que ce soit au titre du Registre du Commerce, de la Chambre des Métiers, ou de la Chambre d'agriculture. Les structures associatives ne sont pas éligibles.

Un autocollant «I love my business 2021» a été remis à chaque candidat

après la phase de validation des nominations. Du 18 janvier au 13 février 2021, le public a été invité à voter pour son entreprise/entrepreneur préféré(e) sur la page Facebook officielle de la CCISM avec un «j'aime» sur la photo de son entreprise/entrepreneur coups de cœur.

Le 1er prix commerce a été attribué au restaurant La Terrasse, le 1er prix métiers à ChokoKanel Création et le Grand Prix toutes catégories à La Terrasse également.



LES RÉCOMPENSES

Chaque lauréat dans chaque catégorie (commerce, agriculture, métiers) bénéficie :

- d'une séance photo à usage professionnel d'une valeur de 250€. Les photos seront transmises sous format digital ;
- D'un bandeau sur le site internet de la CCISM en tant que gagnant de l'édition 2021 aux côtés des lauréats ;
- D'une formation CCISM au choix.

Le lauréat ayant remporté le plus de mention «j'aime» toutes catégories confondues bénéficie d'un reportage focus produit par IO TV + diffusion d'une valeur de 690€.



CCISM SPOTLIGHT : LUMIÈRE SUR LES ENTREPRENEURS DU TERRITOIRE

**CCISM
SPOT
LIGHT**™

La CCISM promeut les
talents du territoire

MAI 2021

A la Maison des Entreprises à Concordia

Inscrivez-vous sur www.ccism.com

Places limitées!
Infoline 0590 27 91 51
communication@ccism.com

La CCI Saint-Martin organise le «CCISM Spotlight» sous le label «I LOVE BUSINESS» un évènement visant à mettre en lumière les talents du territoire. Initialement prévu le 1er weekend du mois de Mars, l'évènement a été reporté au mois de Mai afin de permettre aux entreprises intéressées d'effectuer leurs démarches administratives permettant de s'inscrire.

Le CCISM SPOTLIGHT sera un évènement annuel permettant aux participants de présenter et de tester de nouveaux produits et services. Pour le grand public ce sera l'occasion de découvrir les talents du territoire.



INSCRIPTIONS

Les inscriptions restent ouvertes et se font exclusivement via le site internet de la CCISM - www.ccism.com
Infoline : **0590 27 91 51**
ou par mail à : communication@ccism.com
Attention places limitées afin de respecter les protocoles sanitaires COVID-19

DISPOSITIF «MON BEAU COMMERCE»



Afin de contribuer à l'attractivité économique des commerces situés dans les quartiers de Marigot, Howell Center et Grand Case, la Collectivité de Saint-Martin lance le dispositif « Mon beau commerce ». Un dispositif de subventionnement en faveur de l'embellissement des devantures, des enseignes ainsi que de l'aménagement intérieur et extérieur.



La Collectivité de Saint-Martin soutient la rénovation et l'embellissement des devantures commerciales ainsi que la réhabilitation des enseignes et tous travaux d'aménagements intérieurs pour toute entreprise immatriculée au registre du commerce ou répertoire des métiers et occupant un local d'activité dans les quartiers de Marigot, Howell Center et sur le Boulevard de Grand Case.

A l'exception :

- Des agences immobilières
- Des professions libérales
- Des pharmacies et professions paramédicales
- Des structures d'hébergement (hôtels, guest houses, etc...)

L'assiette des investissements est éligible à partir de 1 000€. La subvention maximale est de 50 % de l'investissement éligible et plafonnée à 10 000€.

Pour demander une subvention, l'entreprise doit :

- Déposer et obtenir préalablement une demande d'autorisation préalable (DP) auprès du service de l'urbanisme (pour les aménagements nécessitant une autorisation d'urbanisme).
- Déposer un dossier complet comprenant des éléments administratifs et financiers de l'entreprise (cf. liste des pièces). Attention les travaux ne doivent pas avoir démarrés avant le dépôt du dossier.

- Le cas échéant, disposer de l'accord écrit du propriétaire des murs

Le dépôt de la demande de subvention auprès des services de la Collectivité ne constitue en aucun cas un accord de subvention. Un récépissé de dépôt sera remis au porteur du projet.

Liste des pièces à fournir pour la demande de subvention

Formulaire de demande de subvention daté et signé par le demandeur, comprenant :

- Devis récents
- Bilan comptable de la dernière année
- Kbis ou extrait du Répertoire des Métiers
- Rib au nom de la société
- Déclaration préalable de travaux fournie par le Service de l'urbanisme (si l'investissement nécessite une autorisation d'urbanisme)
- Attestation du Trésor public et de l'Urssaf justifiant que l'entreprise est à jour de ses obligations sociales et fiscales
- Déclaration d'aide par l'entreprise (ANNEXE 1)

+D'INFOS

Pour plus d'informations concernant le dispositif contactez la Délégation Développement Économique à **dev.eco@com-saint-martin.fr** ou au **0690 66 10 96**

UN WEBINAIRE POUR BIEN COMPRENDRE

Afin d'assurer la promotion du dispositif piloté par la Collectivité de Saint-Martin et de répondre aux questions des commerçants intéressés par le dispositif, la CCISM organise ce jeudi 25 mars 2021, de 18h00 à 19h00 un webinaire. Le webinaire sera également diffusé en direct sur la page Facebook de la CCISM.

+D'INFOS

Pour participer, rendez-vous sur :

www.ccism.fr/bookings-checkout/mon-beau-commerce

Pour plus d'informations, contactez le service communication de la CCISM :

communication@ccism.com ou le 0690 75 40 17

PLUS BELLE VITRINE : FÉLICITATIONS AUX LAURÉATS !



Beau succès pour l'opération menée en fin d'année 2020 par la Chambre Consulaire Interprofessionnelle de Saint-Martin. Le concours de la «Plus belle vitrine» était réservé aux commerçants du centre-ville de Marigot, immatriculés à la CCISM. Cette année, le thème retenu était «l'esprit de Noël». Les lauréats de l'édition 2020 ont été récompensés.



1er Prix et mention spéciale plus belle vitrine et créativité DS Boutique



2ème Prix Lilou



3ème Prix Icon fashion for men



Coup de coeur clientèle et créativité MerSea Lespetitsmartinois



Mentions Spéciales Esprit de Noël K'Lynn Boutique



CCISM

CHAMBRE CONSULAIRE INTERPROFESSIONNELLE

SAINT-MARTIN

